



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

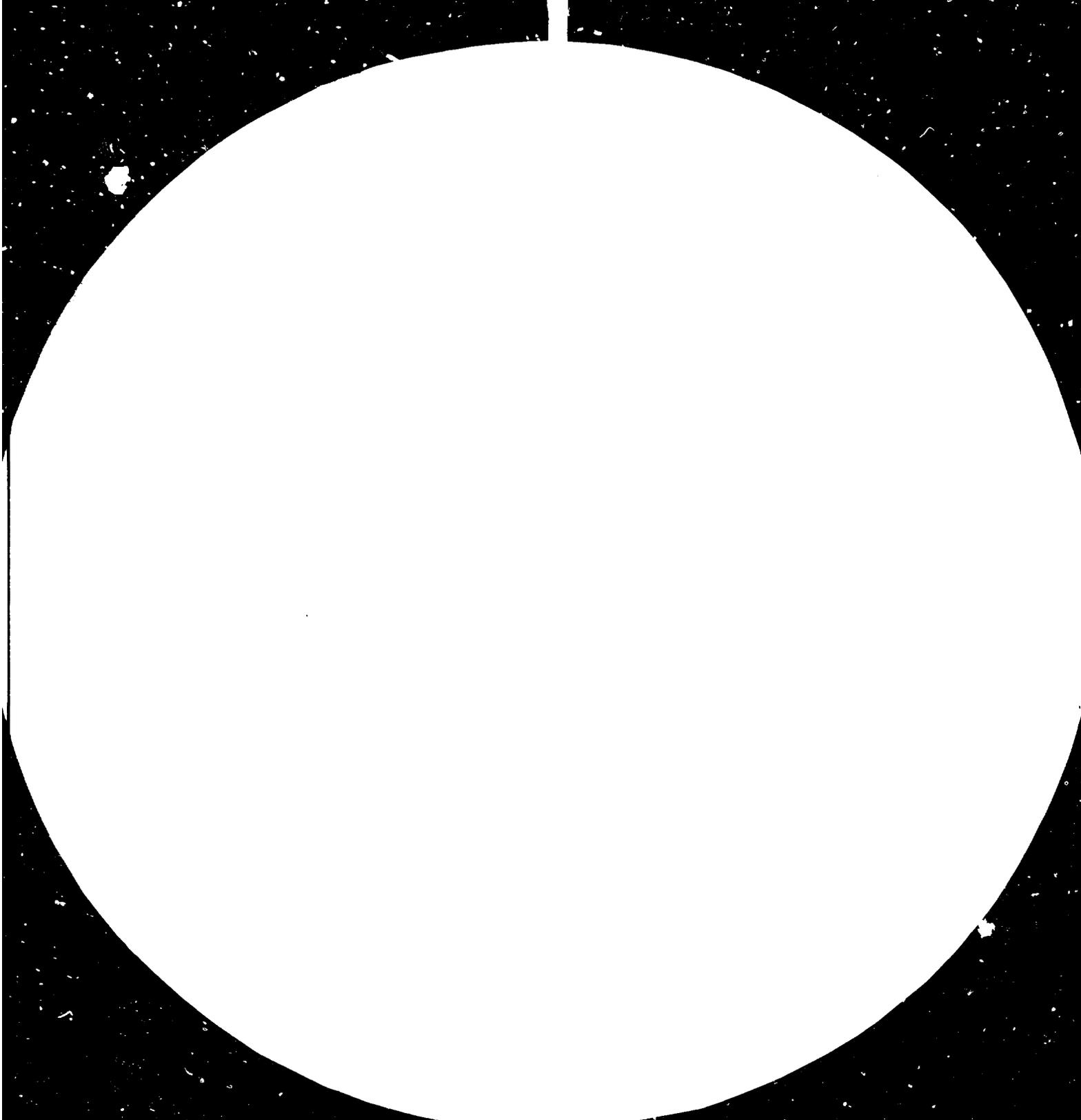
FAIR USE POLICY

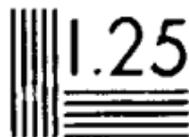
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





3.2

4.5

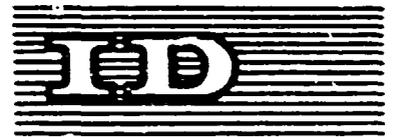
6.3



Wavelength (micrometers) 1.0 1.1 1.25 1.4 1.5 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3 7.1 8.0 9.0 10 11.2 12.5 14 16 18 20 22.5 25 28 32 36 40 45 50 56 63 71 80 90 100 112 125 140 160 180 200 225 250 280 320 360 400 450 500 560 630 710 800 900 1000



12443-F



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. LIMITEE

ID/WG.383/8

28 avril 1983

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Septième réunion des directeurs des services
d'enregistrement des transferts de techniques

New Delhi (Inde), 7-10 décembre 1982

RAPPORT. (Réunion des directeurs
des services d'enregistrement
des transferts de techniques).

482

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	3
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	3	3
I. ORGANISATION DE LA REUNION	4 - 10	6
II. RESUME DES DEBATS	11 - 38	8

Annexes

I. Liste des participants	14
II. Liste des documents	17

INTRODUCTION

1. La septième Réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques s'est tenue à New Delhi (Inde) du 7 au 10 décembre 1982, sous les auspices du Gouvernement indien et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). La Réunion avait pour objet d'examiner les progrès de la coopération entre membres du Système d'échange de renseignements techniques (TIES) et de définir de nouveaux domaines de coopération.
2. La Réunion avait entre autres les objectifs suivants :
 - a) Déterminer les domaines dont l'étude doit être poursuivie et établir les documents qui devront être soumis à la prochaine Réunion ou publiés dans le TIES Newsletter;
 - b) Examiner la façon de faire jouer au TIES un rôle centralisateur;
 - c) Consolider les intérêts des pays participants et étudier de près la possibilité d'augmenter le nombre des membres du TIES;
 - d) Définir des moyens d'assurer une coopération plus étroite avec les membres de la Licensing Executives Society (LES), par l'intermédiaire du TIES.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

3. La septième Réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques a examiné un certain nombre de questions et a adopté les principales conclusions et recommandations suivantes :
 - a) La Réunion est convenue et a recommandé que soit établi, dans le cadre du TIES et sur la base des propositions faites par le Secrétariat de l'ONUDI, un rapport de synthèse annuel contenant des renseignements statistiques généraux et autres sur les tendances et les flux en matière de technologie, notamment les tendances en ce qui concerne les licences d'exploitation dans certains secteurs industriels;
 - b) La Réunion a adopté le modèle proposé pour la communication de renseignements généraux sur les flux de technologie, tirés de renseignements sectoriels et autres, aux fins de l'établissement des rapports de synthèse annuels;

- c) La Réunion a recommandé que, vu la nécessité de réévaluer la coopération entre les pays membres du TIES, l'ONUUDI réunisse au début de 1983 un groupe d'experts composé de représentants des pays membres du TIES, en tenant compte de la répartition géographique et de la portée et de la nature des activités d'enregistrement. Ce groupe d'experts préparera un programme pour le TIES, qui sera discuté et adopté à la prochaine réunion générale du TIES, à l'automne 1983. Le Secrétariat de l'ONUUDI est chargé de convoquer la réunion, d'établir l'ordre du jour d'après les propositions faites par les Etats membres et de choisir les participants;
- d) En ce qui concerne l'avenir de la coopération avec la Licensing Executives Society (LES), les pays membres ont estimé que ce dialogue présentait pour eux un intérêt certain et ont recommandé qu'il soit poursuivi, la possibilité étant éventuellement donnée à un grand nombre de pays membres de discuter avec la LES de questions d'intérêt commun;
- e) La Réunion a adopté en principe le manuel de codage révisé tel qu'il avait été présenté par le Secrétariat de l'ONUUDI et a demandé que les amendements approuvés à la Réunion soient insérés dans la version finale;
- f) La Réunion a recommandé que le Secrétariat de l'ONUUDI fasse tout son possible pour accroître le nombre des membres du TIES. Les pays membres ont fait part de leur volonté et de leur désir de collaborer sans réserve avec l'ONUUDI et de l'épauler dans les efforts qu'elle fera dans ce sens;
- g) La Réunion a vivement recommandé que les services d'enregistrement des transferts de techniques recueillent tous les renseignements disponibles dans leurs pays sur la circulation de la technologie et les communiquent à l'ONUUDI, à l'intention des membres du TIES;
- h) La Réunion a recommandé que la méthode d'évaluation de la rémunération proposée par l'ONUUDI soit utilisée par les pays membres comme instrument supplémentaire d'évaluation. La Réunion a cependant souligné que cette méthode se heurtait à certaines limites et que les Etats membres devaient la soumettre à de nouveaux essais. La Réunion a demandé à l'ONUUDI d'améliorer et d'affiner encore ladite méthode pour tenir compte des problèmes liés à l'inflation, aux projections et au niveau des techniques;

- i) La Réunion a demandé au Secrétariat de l'ONUDI de continuer à définir, pour l'octroi de licences concernant le logiciel informatique, des principes directeurs spécifiques applicables à la rémunération, à l'évaluation, aux questions de responsabilité et aux droits d'utilisation;
- j) Le Secrétariat de l'ONUDI a en outre été prié d'établir et de présenter, dès que possible, une étude et des principes directeurs concernant le traitement et l'évaluation des accords de franchisage de divers types, notamment pour les chaînes de restaurant express, l'industrie hôtelière et d'autres industries analogues;
- k) La Réunion a adopté et approuvé en principe la proposition de l'ONUDI concernant un système unifié d'information à utiliser par les services d'enregistrement. Cependant, elle a estimé que le mécanisme proposé devrait d'abord faire l'objet d'essais à l'échelle pilote et ce dès que possible; quelques pays membres se sont déclarés disposés à participer à une telle opération;
- l) La Réunion a demandé aux membres du TIES de tenir dûment compte du niveau des techniques dans le système d'information et dans les évaluations;
- m) La Réunion a adopté les modalités de l'échange spécial de renseignements concernant les contrats de transfert de techniques entre pays membres du TIES, telles qu'elles avaient été proposées par le Secrétariat de l'ONUDI;
- n) L'ONUDI a été priée d'entreprendre et de présenter dès que possible une étude sur les moyens et méthodes permettant de surveiller et d'évaluer efficacement l'exécution des contrats de transfert de techniques approuvés.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

4. La septième Réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques a été suivie par 21 participants venant de 18 pays, et 6 observateurs d'organisations internationales (voir annexe I).

Ouverture de la Réunion

5. La Réunion a été ouverte par M. Ghosh, Secrétaire d'Etat au développement industriel du Gouvernement indien. Après avoir déclaré que le TIES constituait un élément indispensable pour une coopération tangible entre pays en développement, M. Ghosh a souligné la nécessité d'améliorer l'échange de renseignements sur les innovations technologiques, notamment celles qui étaient réalisées dans les pays en développement, et d'accroître le transfert des techniques entre ces pays et, en particulier, entre leurs instituts de recherche-développement. Il a aussi souligné qu'il fallait accélérer l'accès des pays en développement aux techniques de pointe, et que l'ONUDI et le TIES devaient faire plus dans ce domaine.

6. Mme Carmen Peralta, représentante des Philippines, a repris le souhait formulé par le président sortant du TIES, Mme Lilia R. Bautista (Sous-Secrétaire d'Etat à l'industrie, Philippines), que la septième Réunion renforcerait la coopération entre les membres du TIES. Elle a insisté sur la nécessité d'augmenter le nombre des membres et a exprimé l'espoir que les pays observateurs deviendraient bientôt des membres à part entière.

7. Au nom du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. J. Berke, représentant résident adjoint, a dit que la variété des pays représentés à la Réunion témoignait de l'intensification de l'effort de coopération. Il a assuré la Réunion du soutien du PNUD dans tous les aspects considérés.

8. Le Directeur de la Division des études industrielles de l'ONUDI a constaté que, depuis la création du TIES, le nombre de ses membres était passé de 15 à 30 pays, comme cela avait été recommandé dans le Plan d'action de Caracas et décidé à la réunion complémentaire de New Delhi. Il a déclaré que la croissance technologique pourrait être plus rapide si l'on prenait en considération les techniques de pointe. La réunion récemment tenue à Moscou sur la préparation d'une réunion de haut niveau concernant les innovations technologiques et leurs incidences sur les problèmes des pays en développement avait attiré l'attention sur l'importance du génie génétique, de la biotechnologie, de la microélectronique, de la technologie des matériaux et de

la recherche portant sur les techniques liées à l'énergie. Ces techniques nécessitaient peu d'investissements et permettaient de décentraliser les activités économiques.

Election du Bureau

9. La Réunion a élu à l'unanimité le Bureau suivant :

Président : S. L. Kapoor (Inde)
Vice-Président : T. Michelangeli (Venezuela)
Rapporteur : T. Gitonga (Kenya)

Adoption de l'ordre du jour

10. L'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Séance d'ouverture
2. Election du Président, du Vice-Président et du Rapporteur
3. Examen des progrès du TIES :
 - a) Rapport d'activité
 - b) Examen annuel 1982
 - c) Manuel de codage intégré
 - d) Liaison du système de données du TIES avec le TIEN et le SAIT
 - e) Services consultatifs et formation
4. Renforcement des capacités de négociation :
 - a) Evaluation de la rémunération
 - b) Evaluation des accords de coentreprises
 - c) Evaluation des contrats relatifs au logiciel informatique
5. Incidences de la législation sur les transferts de techniques et la circulation de la technologie
6. Autres questions
7. Adoption du rapport
8. Séance de clôture

II. RESUME DES DEBATS

11. Les débats ont été ouverts par le Secrétariat de l'ONUDI qui a brièvement exposé les objectifs des travaux entrepris par le TIES et les Services consultatifs technologiques (TAS). Les participants ont été informés que la Pologne était devenue membre actif du TIES et que le Bangladesh, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Pakistan et la Turquie allaient peut-être s'y associer comme observateurs.

12. On a souligné le caractère confidentiel du TIES et expliqué que pour coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies au sujet de tout renseignement reçu, il fallait au préalable obtenir l'autorisation des membres du TIES, qui peuvent en outre déterminer l'étendue de l'information à communiquer et échanger. Il a été proposé que le fonctionnement et l'efficacité du TIES, ainsi que le TIES Newsletter, fassent l'objet d'une discussion constructive lors de la Réunion, pour que le système réponde aux besoins, aux objectifs et aux exigences de ses membres.

13. Le représentant du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales a dit qu'il était généralement très difficile d'obtenir des renseignements détaillés sur les accords relatifs aux contrats de technologie et les modalités de financement correspondantes. Le TIES devrait élaborer une méthode pour la diffusion - annuelle ou biennale - des renseignements disponibles, car ceux-ci étaient très utiles aux organisations travaillant dans ce domaine. Le représentant du Centre a aussi demandé instamment l'élargissement du champ d'activité du TIES à d'autres domaines, compte tenu des besoins croissants des pays en développement.

14. A la conclusion du débat général, on a fait remarquer que l'ONUDI avait confié un rôle important au TIES et qu'il était indispensable que ce dernier soit continuellement ajusté pour répondre aux besoins des pays en développement. On a estimé qu'une information permettant à ces pays de choisir eux-mêmes leurs techniques en pleine connaissance de cause serait très précieuse. Cependant, le système ne pouvait communiquer que les renseignements qu'il recevait, aussi la Réunion devrait-elle rechercher le moyen de modifier ou d'élargir le système pour accroître l'apport d'information, y compris en définissant des principes directeurs pour la présentation de rapports périodiques sur les questions et tendances importantes pour les mesures à décider par les pays en développement.

15. Afin de faciliter l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour, la Réunion était saisie d'un certain nombre de documents (voir annexe II). L'exposé d'introduction fait par un représentant de l'ONUDI a principalement porté sur le manuel de codage révisé et sur les problèmes liés à l'augmentation du nombre des membres actifs.

16. Au cours du débat, les observations spécifiques suivantes ont été faites :

- a) Le manuel répondait aux besoins des membres; on a cependant émis quelques doutes au sujet de la compatibilité entre le code de l'ONUUDI et celui de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), en ce qui concerne le pays fournisseur et la monnaie;
- b) Il était difficile de définir divers types dominants dans les accords de services;
- c) Les importations de documentation technique n'étaient pas prévues dans le système de services.

17. Les participants ont en outre examiné la nécessité de compiler régulièrement des données sur les licences d'exploitation de technologie aux niveaux national et sectoriel, de manière à disposer de renseignements importants sur les flux de techniques et les tendances distinctes au niveau sectoriel.

18. En ce qui concerne la Décennie du développement industriel de l'Afrique, on a fait remarquer que les renseignements concernant les services d'ingénierie et les services consultatifs devraient être plus facilement accessibles.

19. On a répété que le TIES Newsletter devait avant tout servir à l'échange de renseignements récents provenant des services d'enregistrement membres du TIES. Or, l'apport d'information était assez faible; on pourrait peut-être l'intensifier en désignant, dans chaque service d'enregistrement, une personne qui serait chargée de communiquer régulièrement des renseignements au TIES Newsletter.

20. On a fait observer que le Newsletter semblait être d'une utilité limitée pour les entrepreneurs. Les renseignements concernant les redevances ne suffisaient pas à eux seuls pour prendre une décision et il fallait envisager l'ensemble de la procédure nécessaire dans tous ses aspects. Communiquer aux entrepreneurs des renseignements de façon fragmentaire risquait même de les induire en erreur : en conséquence, les entrepreneurs ne devaient se servir de ces renseignements qu'à titre indicatif. Il a été convenu que le Newsletter ne devait pas forcément être le seul instrument de diffusion de renseignements intéressant les entrepreneurs. Des études sectorielles détaillées devraient être entreprises par les services d'enregistrement nationaux avec l'aide de l'ONUUDI.

21. Les participants ont ensuite abordé la question de l'assistance de l'ONUUDI aux services d'enregistrement nationaux et de sa coopération avec la Licensing Executive Society (LES), compte tenu des résultats de la réunion conjointe ONUUDI/LES tenue à Vienne en juin 1982.

22. Le consensus s'est fait sur la nécessité de continuer la coopération et le dialogue avec LES. C'est le TIES qui devrait prendre l'initiative de ce dialogue pour l'examen des points présentant de l'intérêt pour tous ses membres, et un groupe de représentants des pays membres du TIES devrait y participer.

23. Un projet d'orientations pour l'examen annuel des tendances du transfert de techniques (ID/WG.383/5) a été présenté par des représentants de l'ONUDI.

24. Les principaux points suivants - également visés dans les conclusions et les recommandations - se sont dégagés des discussions :

- a) Les arrangements institutionnels devraient être stipulés plus en détail;
- b) Les examens annuels pourraient être groupés de manière à avoir lieu tous les cinq ans, leurs résultats étant publiés sous la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies;
- c) L'étude générale proposée par le Secrétariat de l'ONUDI devrait être complétée par une analyse sectorielle;
- d) Les tendances générales que le Secrétariat de l'ONUDI propose d'analyser devraient également inclure le montant des investissements;
- e) Le Secrétariat de l'ONUDI devrait examiner la possibilité d'inclure le niveau de techniques dans les études;
- f) Les études sectorielles pourraient porter sur les hôtels, les franchises accordées aux chaînes de restaurants express et éventuellement sur un des secteurs choisis par l'ONUDI pour une consultation globale.

25. Le Secrétariat de l'ONUDI a présenté le point de l'ordre du jour qui porte sur un exercice pilote d'évaluation de la rémunération des transferts de techniques (ID/WG.383/1). Les participants ont fait un examen critique détaillé de la méthode proposée. Le Portugal a présenté un rapport s'inspirant de l'exercice pilote (ID/WG.383/7).

26. Les principaux points suivants se sont dégagés des débats :

- a) La méthode proposée pourrait être considérée comme un autre instrument possible d'évaluation de la rémunération;
- b) Certaines procédures de base prévues dans la méthode devraient être précisées, élargies et développées;
- c) La méthode proposée comportait certaines limites, de sorte que son application devrait se faire de façon sélective;

- d) Certains pays participants envisageaient avec optimisme d'utiliser dans leur travail quotidien la méthode d'évaluation proposée, compte tenu de l'absence d'autre système d'évaluation fiable;
- e) L'analyse présentait certains avantages, mais uniquement pour un groupe déterminé de branches de production qui n'importaient de l'étranger qu'un seul de leurs éléments de production;
- f) Il apparaissait certaines difficultés dans le cas des sociétés produisant plus d'un article au moyen d'une technologie importée en partie seulement.

27. L'Argentine a présenté sa méthode d'évaluation de la rémunération (ID/WG.383/8) qui prenait en considération les dépenses de recherche-développement du pays fournisseur. La méthode a été essayée sur une dizaine de contrats de transfert de techniques, conclus entre la société mère et sa filiale argentine. Après examen critique de la méthode et des données présentées, la Réunion est convenue que cette méthode constituait un intéressant instrument supplémentaire pour l'évaluation de la rémunération des transferts de techniques.

28. Le document de base sur les licences d'exploitation de logiciel informatique (ID/WG.383/3), établi par le Secrétariat de l'ONUDI à la demande spéciale de certains des membres du TIES, contenait une série d'orientations de base pour l'évaluation de ces contrats de licences. Bien que les membres du TIES ne concluent pas tous ce genre de contrats, on a pensé que le commerce croissant du logiciel informatique à travers le monde toucherait avant longtemps tous les pays membres du TIES.

29. Les débats ont mis en lumière l'ampleur du commerce de logiciel informatique dans les pays en développement et la multiplicité des problèmes liés aux systèmes et méthodes d'évaluation des accords de licences.

30. Un certain nombre de pays ont félicité le Secrétariat de l'excellent travail accompli pour l'établissement du document et ont demandé la poursuite des activités dans ce domaine.

31. Le représentant du Secrétariat de l'ONUDI, suivant la proposition de certains des pays membres du TIES, a appelé l'attention de la Réunion sur la nécessité de consacrer du temps et des efforts au développement du TIES dans trois directions, de manière à toucher :

- Les responsables au niveau national,
- Les organismes ou organes internationaux appropriés, tels que l'ONUDI ou le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales,

- Les industries qui collaborent avec les services d'enregistrement des transferts de techniques.

Une quatrième direction a été proposée, à savoir l'échange de techniques entre pays en développement. Les débats ont confirmé la nécessité d'élargir le TIES, et il a été convenu que les pays participants feraient parvenir à l'ONUDI, au plus tard le 1er mars 1983, des propositions détaillées en vue de l'élargissement du champ d'activité du TIES.

32. Un représentant du Secrétariat de l'ONUDI a présenté dans ses grandes lignes le modèle de système d'information informatisé, décrit dans le document ID/WG.383/2 exposant les systèmes d'information optimaux utilisables par les services d'enregistrement des transferts de techniques des pays en développement pour leurs travaux tant internes qu'externes. Le projet proposé par l'ONUDI était une tentative de normalisation des systèmes d'information.

33. Dans le débat qui a suivi, on s'est demandé s'il était possible d'utiliser le même système d'information dans différents services d'enregistrement et pour divers usages.

34. Des questions ont été posées pour savoir si le système proposé allait faire partie d'un système d'information national et si tous les services d'enregistrement seraient en mesure de l'utiliser dans sa totalité. On a expliqué que le système proposé faciliterait l'harmonisation des systèmes d'information actuels en mettant à profit les progrès du logiciel informatique dans les services d'enregistrement existants, grâce à des schémas prêts à l'emploi et d'usage facile, testés ailleurs.

35. Les participants sont convenus que les efforts faits par l'ONUDI pour définir des principes directeurs en vue de la création de coentreprises industrielles étaient louables. Certaines propositions d'amélioration ont été présentées pendant la Réunion, et il a été convenu que tous les membres du TIES enverraient des observations écrites qui seraient prises en considération pour l'élaboration du texte final. Ces observations devraient parvenir à l'ONUDI avant le 1er février 1983.

36. Lors de l'examen des questions générales et autres, les participants ont formulé à l'intention du Secrétariat de l'ONUDI un certain nombre de recommandations et de propositions, qui sont résumées dans la section "Conclusions et recommandations" du présent rapport.

37. Les représentants du Pérou et du Venezuela ont invité le TIES à tenir sa prochaine réunion dans un des pays du Pacte andin. La Réunion a accepté cette invitation à l'unanimité et a chargé le Secrétariat de l'ONUDI de mettre au point avec les pays intéressés les détails de la prochaine réunion du TIES.

38. La septième Réunion des directeurs des services d'enregistrement des transferts de techniques a été close le vendredi 10 décembre 1982 dans l'après-midi. Des déclarations ont été faites par le Secrétaire du Ministère des affaires extérieures de l'Inde, qui a participé à la cérémonie de clôture, par le représentant du Venezuela au nom des participants, par le Président de la septième Réunion et par un représentant du Secrétariat de l'ONUDI. Les représentants du Venezuela et de l'ONUDI ont exprimé leur gratitude au Gouvernement indien, et notamment au Ministère de l'industrie, pour la qualité des installations et des services de soutien et pour son hospitalité.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

ARGENTINE

Carlos Otto Sanio, Director Nacional de Promoción, Instituto Nacional de Tecnología Industrial, Leandro N. Alem 1067, pisos 5, 6 y 7, 1001 Buenos Aires

CHINE

Zhang Binyiao, Directeur adjoint, Bureau des affaires étrangères, Ministère principal de l'équipement, No 1 Sanlihe Road, Fuxingmenwai, Beijing

COTE D'IVOIRE

Aka Bogui, Directeur, Division de la normalisation et de la technologie, Ministère de la planification et de l'industrie, c/o PNUD Abidjan, 01 B.P. 1747, Abidjan

ETHIOPIE

Shiferaw Jammo, Directeur général, Centre éthiopien de technologie, Bureau d'étude de projets de développement, B.P. 3433, Addis Abeba

INDE

S.L. Kapur, Joint Secretary, Department of Industrial Development, Government of India, Udyog Bhavan, New Delhi

R.M. Sethi, Deputy Secretary, Department of Industrial Development, Government of India, Udyog Bhavan, New Delhi

John Koshy, Assistant Secretary, Department of Industrial Development, Government of India, Udyog Bhavan, New Delhi

K.V. Srinivasan, Principal Scientific Officer, Department of Science and Technology, Government of India, Udyog Bhavan, New Delhi

INDONESIE

Mohammad Anwar Ibrahim, Directeur adjoint, Planification et contrôle, Conseil de coordination des investissements (BKPM), JL. Jatot Suoroto 6, Jakarta Selatan

IRAQ

Ferhang Jalal, Conseiller technique auprès du Ministère de l'industrie et des ressources minérales, Organisation nationale de développement industriel, B.P. 5736, Bagdad

KENYA

Titus Gitonga, NCST, P.O. Box 30623, Nairobi

MALAISIE

Tham Sing Khoo, Directeur adjoint principal, Division des industries,
Ministère du commerce et de l'industrie, Bloc 10, 7ème étage,
Jalan Duta, Kuala Lumpur

NIGERIA

Fred James Okono, Principal Secretary, Federal Ministry of Science and
Technology, National Office of Industrial Property, 109 Western Avenue,
Ipomri-Lagos, P.M.B. 12806

PAKISTAN

Fazal Muhammad, Director, Investment Promotion Bureau, Godrej
Kandawala Building, M.A. Jinnah Road, P.O. Box 7277, Karachi 3

PEROU

Jorge Falconi, Secrétaire général, Commission nationale des investis-
sements et de la technologie étrangers (CONITE), Département de
technologie, Avenue Abancay 500 - OF. 634, Lima 1

PHILIPPINES

Carmen Peralta, Technology Transfer Board, Ministry of Trade and
Industry, 385 Buendia Avenue, Ext. Makati, Metro Manila

POLOGNE

J. Cieslik, Conseiller principal, Centre de données du commerce extérieur,
ul. Stepinska 9, 00-739 Varsovie

PORTUGAL

Elsa Ferreira Sousa, Conseil d'administration, Institut des investissements
étrangers, Av. da Liberdade 258/4, 1200 Lisbonne

THAILANDE

Winai Khaosamang, Division de l'économie et de la planification
industrielles, Ministère de l'industrie, Rama VI Road, Bangkok

TURQUIE

Reha Keskintepe, troisième secrétaire, Ambassade de Turquie,
New Delhi (Inde)

VENEZUELA

Trina Michelangeli, Directrice, Division du transfert de technologie,
SIEEX, Centro Comercial Ciudad Tamanaco, Mezzanina 2, Nivel C-2,
Oficina M-6, Caracas

Observateurs de services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies,
d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations

Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du
développement

Ernst von Weizsäcker, Directeur, Division des politiques, de l'analyse
et de la recherche, Centre des Nations Unies pour la science et la
technique au service du développement, United Nations Plaza, New Ycrk,
New York 10017, Etats-Unis d'Amérique

Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

Rana K.D.N. Singh, Directeur, Division de l'analyse des renseignements,
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales,
United Nations Plaza, New York, New York 10017, Etats-Unis d'Amérique

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Baldev Singh, Consultant principal en matière de transfert de technologie,
Division mixte ONUDI/CESAP de l'industrie, Commission économique et
sociale pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok, Thaïlande

Commission économique pour l'Afrique

Kana Kwala Peki, Commission économique pour l'Afrique, Africa House,
Addis Abeba, Éthiopie

Programme des Nations Unies pour le développement

J. Jerke, Représentant résident adjoint, Programme des Nations unies
pour le développement, B.P. 3059, New Delhi 11003, Inde

Centre régional de transfert des techniques (RCTT)

Wilfredo Clemente, Conseiller au Service de la technologie et de
l'information, RCTT, 49 Palace Road, Bangalore, Inde

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Exercice pilote - Principes directeurs pour l'évaluation de la rémunération des transferts de technologie	ID/WG.383/1
Note sur les systèmes d'information des services d'enregistrement	ID/WG.383/2
Licensing computer software	ID/WG.383/3
Rapport d'activité	ID/WG.383/4
Projet d'orientations pour l'examen annuel par le TIES des tendances du transfert de techniques	ID/WG.383/5
Technology payments and profit sharing in Portugal	ID/WG.383/6
Research and development expenditure as a criterion for technology payment evaluation	ID/WG.383/7
TIES Coding Manual, Revision 1	-
Draft guidelines on the establishment of industrial joint ventures	UNIDO/IS.361



